

Plan
Local
Urbanisme
intercommunal

3.2 OAP Sectorielles

DOSSIER APPROBATION

PLUi approuvé par délibération du Conseil territorial en date du
16 décembre 2025

INTRODUCTION

Les Plans de Prévention des Risques (PPR) délimitent des zones d'exposition au risque dans lesquelles ils réglementent les possibilités de construction ou d'aménagements.

Les PPR, servitudes d'utilité publique, sont annexés au PLUi de Grand Orly Seine Bièvre et lui sont opposables.

Dans les secteurs d'OAP sectorielles identifiées ci-après, concernées par des PPR, il est recommandé de réaliser des études approfondies dans le cadre des projets urbains et faire preuve d'une vigilance particulière (mesures constructives, choix d'aménagement...) en complément des règles s'y appliquant et des orientations de l'OAP thématique Nature et bien être et ses orientations 3.1, 3.2 et 3.3.

Réduire la vulnérabilité du territoire aux risques d'inondation (débordement, remontée de nappe et ruissellement)

Sont concernées par un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRi)

- Les secteurs de l'OAP intercommunale Triage ;
- Les secteurs des OAP stratégiques Grand Orly, Portes de Paris, Vallée de la Seine et ses affluents ;
- Les secteurs d'OAP sectorielles locales suivantes :

OAP sectorielles locales
Athis-Mons
Zone d'activités des bords de Seine
Ivry-sur-Seine
Coeur de ville
Gagarine Truillot
Ivry Port Nord
Quais d'Ivry
Secteur Confluences
Secteur Pierre Sépard
Juvisy-sur-Orge
Pasteur
Orly
Les Voeux - Trou d'Enfer - Bouvray
Valenton
Lutèce
Roseau-Champ Saint-Julien

OAP sectorielles locales
Villeneuve-le-Roi
Secteur centre-ville
Secteur Gare
Villeneuve-Saint-Georges
Centre-ville - entrée de ville sud
Nord Économique
Viry-Châtillon
Centre-ville
Secteur Victor Basch
Vitry-sur-Seine
Coeur de ville
Gare des Ardoines
Secteur 8 mai 1945
Secteur des Ardoines
Secteur Port l'Anglais
Seine Gare Vitry

INTRODUCTION

Les PPRI concernés sont les suivants :

PPRI de la Seine et de la Marne dans le département du Val-de-Marne approuvé par arrêté préfectoral en date du 12 novembre 2007
PPRI de la vallée de la Seine dans le département de l'Essonne approuvé arrêté préfectoral du 26 septembre 2006
PPRI de la vallée de l'Yvette dans le département de l'Essonne approuvé par arrêté préfectoral du 26 septembre 2006
PPRI de l'Orge et de la Sallemouille dans le département de l'Essonne approuvé par arrêté inter préfectoral du 16 juin 2017

Limitier l'exposition aux risques liés aux mouvements de terrain par retrait-gonflement des argiles et/ou présences de cavités souterraines

Sont concernées par un Plan de Prévention des Risques mouvements de terrain (PPRMT) ou arrêtés préfectoraux valant PPR :

- Les secteurs des OAP intercommunales Domaine aéroportuaire, MIN / Sogaris / Delta, SENIA, Triage ;
- Les secteurs des OAP stratégiques Grand Orly, Portes de Paris, Vallée de la Bièvre, Vallée de la Seine et ses affluents ;
- Les secteurs d'OAP sectorielles locales suivantes:

OAP sectorielles locales	PPR cavité prescrit	PPR RGA prescrit
Arcueil		
4 chemins		
Cœur de ville		
RD 920		
ZAC du Coteau		
Cachan		
Aristide Briand		
Gabriel Péri		
Secteur Cousté-Dolé-Guichard-Vigne		
Secteur Gare		
Chevilly-Larue		
Carrefour De Gaulle Mermoz		
Centre historique		

OAP sectorielles locales	PPR cavité prescrit	PPR RGA prescrit
Choisy-le-Roi		
ZAC Navigateurs Cosmonautes		
Fresnes		
Coupure urbaine A86		
Secteur centre-ville		
Secteur Parc des sports		
Gentilly		
Avenue Paul Vaillant Couturier		
Centre-ville		
Gabriel Péri		
Îlot rue de la Paix / rue de Reims		
Porte de Gentilly		

INTRODUCTION

OAP sectorielles locales	PPR cavité prescrit	PPR RGA prescrit
Ivry-sur-Seine		
Cœur de ville		
Gagarine Truillot		
Ivry Port Nord		
Quais d'Ivry		
Secteur Confluences		
Secteur Pierre Sépard		
Secteur René Villars		
Le Kremlin-Bicêtre		
Entrée de ville sud-ouest		
Gare Kremlin-Bicêtre hôpital		
Ilots Rossel Leclerc		
René Cassin		
L'Haÿ-les-Roses		
Bièvre		
Cœur de ville		
La colonne brisée		
Lallier-Gare		
Secteur Paul Hochart		
Vallée aux Renards		
Orly		
Les Vœux - Trou d'Enfer – Bouvray		
Racine et Saules		
Secteurs d'aménagement - Aérodrome - Charmilles		
Secteurs d'aménagement - Gare - 11 novembre		
Secteurs d'aménagement - Les Ruelles		
Secteurs d'aménagement - Louis Bonin		
Vieil Orly		
Thiais		
Avenue de Fontainebleau (RD7)		
Avenue de Versailles (RD86)		
Baudemons République		
Boulevard de Stalingrad (RD5)		

OAP sectorielles locales	PPR cavité prescrit	PPR RGA prescrit
Valenton		
Lutèce		
Roseau-Champ Saint-Julien		
Secteur bois Cerdon		
Secteur centre-ville		
Villejuif		
La Redoute des Hautes Bruyères		
Secteur Louis Aragon		
Secteur Pasteur		
Secteur Pointe Gorki		
Secteur Racine		
Villeneuve-Saint-Georges		
Centre-ville - entrée de ville sud		
Fort des sapeurs-pompiers		
Nord Économique		
Pologne-Plateau		
Vitry-sur-Seine		
Auchan		
Cœur de ville		
Gare des Ardoines		
RN7 / Plateau Moulin Vert		
Secteur 8 mai 1945		
Secteur Barbusse		
Secteur Cherioux		
Secteur des Ardoines		
Secteur Kommer		
Secteur Lagaisse-Stalingrad-Cléveaux		
Secteur Port l'Anglais		
Secteur Robespierre		
Secteur Rouget de Lisle/ Franges		
Parc des Lilas		
Seine Gare Vitry		

INTRODUCTION

Atténuer l'exposition aux risques technologiques et sols pollués

Sont concernées par un Plan de Prévention des Risques Technologiques :

- Le secteur de l'OAP intercommunale Domaine aéroportuaire ;
- Les secteurs des OAP stratégiques Vallée de la Seine et ses affluents et Grand Orly ;
- Les secteurs d'OAP sectorielle Secteur des Ardoines.

Les secteurs d'information sur les sols (SIS), introduits par la loi ALUR, portent l'ambition d'une publication unique et exhaustive des sites pollués dont la réhabilitation sera à la charge du pétitionnaire d'un permis de construire ou d'aménager. Ils imposent des règles de dépollution.

Dans les secteurs d'OAP sectorielles concernées par un ou plusieurs SIS, le pétitionnaire d'un permis de construire ou d'aménager doit faire attester de la compatibilité sanitaire de son projet avec l'état de pollution des sols.

Sont concernées par un ou plusieurs SIS :

- Le secteur de l'OAP intercommunale MIN / Sogaris / Delta ;
- Les secteurs des OAP stratégiques Vallée de la Bièvre, Portes de Paris, Vallée de la Seine et ses affluents et Grand Orly ;
- Les secteurs d'OAP sectorielles suivants :

Commune	OAP sectorielle locale
Arcueil	ZAC du Coteau
Ivry-sur-Seine	Ivry Port Nord
Ivry-sur-Seine	Secteur Confluences
Ivry-sur-Seine	Secteur René Villars
L'Haÿ-les-Roses	Cœur de ville
Villejuif	Secteur Pasteur
Villeneuve-Saint-Georges	Pologne-Plateau
Vitry-sur-Seine	Gare des Ardoines
Vitry-sur-Seine	Secteur des Ardoines
Vitry-sur-Seine	Secteur Lagaisse-Stalingrad-Cléveaux
Vitry-sur-Seine	Secteur Port l'Anglais

INTRODUCTION

Les secteurs d'OAP sectorielles suivantes sont concernées par la carte des anciens sites industriels et activités de services (CASIAS) qui recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. L'inscription d'un établissement dans CASIAS ne préjuge pas d'une pollution à son endroit.

Toutefois il est recommandé de vérifier la compatibilité sanitaire de son projet avec l'état de pollution des sols sur ces secteurs.

Conformément aux orientations de la Circulaire interministérielle du 8 février 2007, le choix de sites non pollués pour l'implantation d'établissements accueillant des populations sensibles sera privilégié, sauf à démontrer strictement l'absence de toute alternative et la mise en œuvre des mesures de dépollution nécessaires.

Sont concernées par un ou plusieurs sites CASIAS :

- Les secteurs d'OAP intercommunales Triage, MIN / Sogaris / Delta, Future gare du GPE, SENIA, Domaine aéroportuaire ;
- Les secteurs des OAP stratégiques Vallée de la Bièvre, Portes de Paris, Vallée de la Seine et ses affluents et Grand Orly ;
- Les secteurs d'OAP sectorielles suivants :

Commune	OAP sectorielle
Arcueil	4 chemins
Arcueil	Coeur de Ville
Arcueil	RD 920
Arcueil	ZAC du Coteau
Athis-Mons	Avenue François Mitterrand
Athis-Mons	Cité de l'air
Athis-Mons	Zone d'activités des bords de Seine
Cachan	Secteur Gare
Cachan	Secteur Cousté-Dolé-Guichard-Vigne
Cachan	Gabriel Péri
Cachan	Aristide Briand
Chevilly-Larue	Centre historique
Chevilly-Larue	ZAC TDM
Chevilly-Larue	Parvis du cimetière intercommunal / Carrefour G. Guynemer

Commune	OAP sectorielle
Chevilly-Larue	ZAC Anatole France
Chevilly-Larue	Coeur de ville
Chevilly-Larue	Entrée de ville RD 7
Chevilly-Larue	Carrefour De Gaulle Mermoz
Choisy-le-Roi	ZAC Navigateurs Cosmonautes
Fresnes	Secteur Parc des sports
Fresnes	Secteur centre-ville
Fresnes	Coupure urbaine A86
Gentilly	Îlot rue de la Paix / rue de Reims
Gentilly	Avenue Paul Vaillant Couturier
Gentilly	Centre-ville
Gentilly	Gabriel Péri
Gentilly	Porte de Gentilly

INTRODUCTION

Commune	OAP sectorielle
Ivry-sur-Seine	Gagarine Truillot
Ivry-sur-Seine	Ivry Port Nord
Ivry-sur-Seine	Secteur Pierre Sépard
Ivry-sur-Seine	Secteur René Villars
Ivry-sur-Seine	Secteur Confluences
Ivry-sur-Seine	Quais d'Ivry
Ivry-sur-Seine	Coeur de ville
Juvisy-sur-Orge	Pasteur
Juvisy-sur-Orge	Îlot Flammarion
L'Haÿ-les-Roses	Coeur de ville
L'Haÿ-les-Roses	Vallée aux Renards
L'Haÿ-les-Roses	Secteur Paul Hochart
L'Haÿ-les-Roses	Lallier-Gare
L'Haÿ-les-Roses	La colonne brisée
L'Haÿ-les-Roses	Bièvre
Le Kremlin-Bicêtre	René Cassin
Le Kremlin-Bicêtre	Ilots Rossel Leclerc
Le Kremlin-Bicêtre	Gare Kremlin-Bicêtre hôpital
Le Kremlin-Bicêtre	Entrée de ville sud-ouest
Morangis	Frangé Nord -Avenue Charles de Gaulle
Morangis	Cueillette urbaine
Orly	Vieil Orly
Orly	Racine et Saules
Orly	Secteurs d'aménagement - Louis Bonin
Orly	Secteurs d'aménagement - Les Ruelles
Orly	Secteurs d'aménagement - Gare - 11 Novembre
Orly	Secteurs d'aménagement - Aérodrome - Charmilles
Orly	Les Voeux -Trou d'Enfer - Bouvray

Commune	OAP sectorielle
Paray-Vieille-Poste	Route de Fontainebleau
Paray-Vieille-Poste	Avenue de Verdun
Paray-Vieille-Poste	Ferme Contin
Rungis	Fraternelle
Rungis	Quartier Montjean
Rungis	Secteur Esterel Nord
Savigny-sur-Orge	Charles de Gaulle
Savigny-sur-Orge	Allemane
Savigny-sur-Orge	Coeur de ville Gare
Savigny-sur-Orge	Pré Saint-Martin
Thiais	Baudemons République
Thiais	Avenue de Fontainebleau (RD7)
Thiais	Boulevard de Stalingrad (RD5)
Thiais	Avenue de Versailles (RD86)
Valenton	Secteur bois Cerdon
Valenton	Roseau-Champ Saint- Julien
Valenton	Secteur centre-ville
Valenton	Lutèce
Villejuif	Secteur Racine
Villejuif	Secteur Pointe Gorki
Villejuif	Secteur Pasteur
Villejuif	Secteur Louis Aragon
Villejuif	La Redoute des Hautes Bruyères
Villeneuve-le-Roi	Secteur centre-ville
Villeneuve-le-Roi	Secteur Gare
Villeneuve-Saint- Georges	Fort des sapeurs- pompiers
Villeneuve-Saint- Georges	Centre-ville - entrée de ville sud
Villeneuve-Saint- Georges	Nord Économique
Villeneuve-Saint- Georges	Pologne-Plateau

INTRODUCTION

Commune	OAP sectorielle
Viry-Châtillon	Secteur Victor Basch
Viry-Châtillon	Centre-ville
Viry-Châtillon	Grande Borne RD445
Viry-Châtillon	Entrée de ville Sud
Vitry-sur-Seine	Secteur Port l'Anglais
Vitry-sur-Seine	Secteur Kommer
Vitry-sur-Seine	Secteur des Ardoines
Vitry-sur-Seine	Secteur Rouget de Lisle/ Franges Parc des Lilas
Vitry-sur-Seine	Secteur Lagaisse- Stalingrad-Cléveaux
Vitry-sur-Seine	Secteur Barbusse
Vitry-sur-Seine	Secteur Robespierre
Vitry-sur-Seine	Secteur 8 mai 1945
Vitry-sur-Seine	RN7 / Plateau Moulin Vert
Vitry-sur-Seine	Secteur Cherioux
Vitry-sur-Seine	Seine Gare Vitry
Vitry-sur-Seine	Gare des Ardoines
Vitry-sur-Seine	Coeur de ville
Vitry-sur-Seine	Auchan

Dans ces secteurs d'OAP sectorielles, il est recommandé de réaliser des études approfondies dans le cadre des projets urbains et faire preuve d'une vigilance particulière (destinations, choix d'aménagement et en particulier des usages...) en complément des orientations de l'OAP thématique Nature et bien être et son orientation 3.3.

INTRODUCTION

Réduire l'exposition aux nuisances sonores pour mettre en œuvre une trame blanche Contribuer à améliorer la qualité de l'air et limiter l'exposition aux polluants atmosphériques

Les secteurs d'OAP sectorielles suivants sont susceptibles d'être particulièrement exposés à des nuisances sonores et pollutions atmosphériques (altéré à très dégradé).

Arcueil		
4 chemins		
Cœur de ville		
RD 920		
ZAC du Coteau		
Athis-Mons		
Avenue François Mitterrand		
Cité de l'air		
Zone d'activités des bords de Seine		
Cachan		
Aristide Briand		
Gabriel Péri		
Secteur Cousté-Dolé-Guichard-Vigne		
Secteur Gare		
Chevilly-Larue		
Carrefour De Gaulle Mermoz		
Centre historique		
Cœur de ville		
Entrée de ville RD 7		
Parvis du cimetière intercommunal /		
Carrefour G. Guynemer		
ZAC Anatole France		
ZAC TDM		
Choisy-le-Roi		
ZAC Navigateurs Cosmonautes		
Fresnes		
Coupure urbaine A86		
Secteur centre-ville		
Secteur Parc des sports		
Gentilly		
Avenue Paul Vaillant Couturier		
Centre-ville		
Gabriel Péri		
Îlot rue de la Paix / rue de Reims		
Porte de Gentilly		

Ivry-sur-Seine		
Cœur de ville		
Gagarine Truillot		
Ivry Port Nord		
Quais d'Ivry		
Secteur Confluences		
Secteur Pierre Sépard		
Secteur René Villars		
Juvisy-sur-Orge		
Îlot Flammarion		
Pasteur		
Le Kremlin-Bicêtre		
Entrée de ville sud-ouest		
Gare Kremlin-Bicêtre hôpital		
Ilots Rossel Leclerc		
René Cassin		
L'Haÿ-les-Roses		
Bièvre		
Cœur de ville		
La colonne brisée		
Lallier-Gare		
Secteur Paul Hochart		
Vallée aux Renards		
Morangis		
Frang Nord -Avenue Charles de Gaulle		
Orly		
Les Voeux -Trou d'Enfer - Bouvray		
Racine et Saules		
Vieil Orly		
Paray-Vieille-Poste		
Avenue de Verdun		
Ferme Contin		
Route de Fontainebleau		

INTRODUCTION

Rungis			
Fraternelle			
Quartier Montjean			
Secteur Esterel Nord			
Savigny-sur-Orge			
Allemane			
Charles de Gaulle			
Cœur de ville Gare			
Pré Saint-Martin			
Thiais			
Avenue de Fontainebleau (RD7)			
Avenue de Versailles (RD86)			
Baudemons République			
Boulevard de Stalingrad (RD5)			
Valenton			
Lutèce			
Roseau-Champ Saint-Julien			
Secteur bois Cerdon			
Secteur centre-ville			
Villejuif			
La Redoute des Hautes Bruyères			
Secteur Louis Aragon			
Secteur Pasteur			
Secteur Pointe Gorki			
Secteur Racine			
Villeneuve-le-Roi			
Secteur centre-ville			
Secteur Gare			
Villeneuve-Saint-Georges			
Centre-ville - entrée de ville sud			
Fort des sapeurs-pompiers			
Nord Économique			
Pologne-Plateau			
Viry-Châtillon			
Centre-ville			
Entrée de ville Sud			
Grande Borne RD445			
Secteur Victor Basch			

Vitry-sur-Seine			
Auchan			
Cœur de ville			
Gare des Ardoines			
RN7 / Plateau Moulin Vert			
Secteur 8 mai 1945			
Secteur Barbusse			
Secteur Cherioux			
Secteur des Ardoines			
Secteur Kommer			
Secteur Lagaisse-Stalingrad-Cléveaux			
Secteur Port l'Anglais			
Secteur Robespierre			
Secteur Rouget de Lisle/ Franges Parc des Lilas			
Seine Gare Vitry			

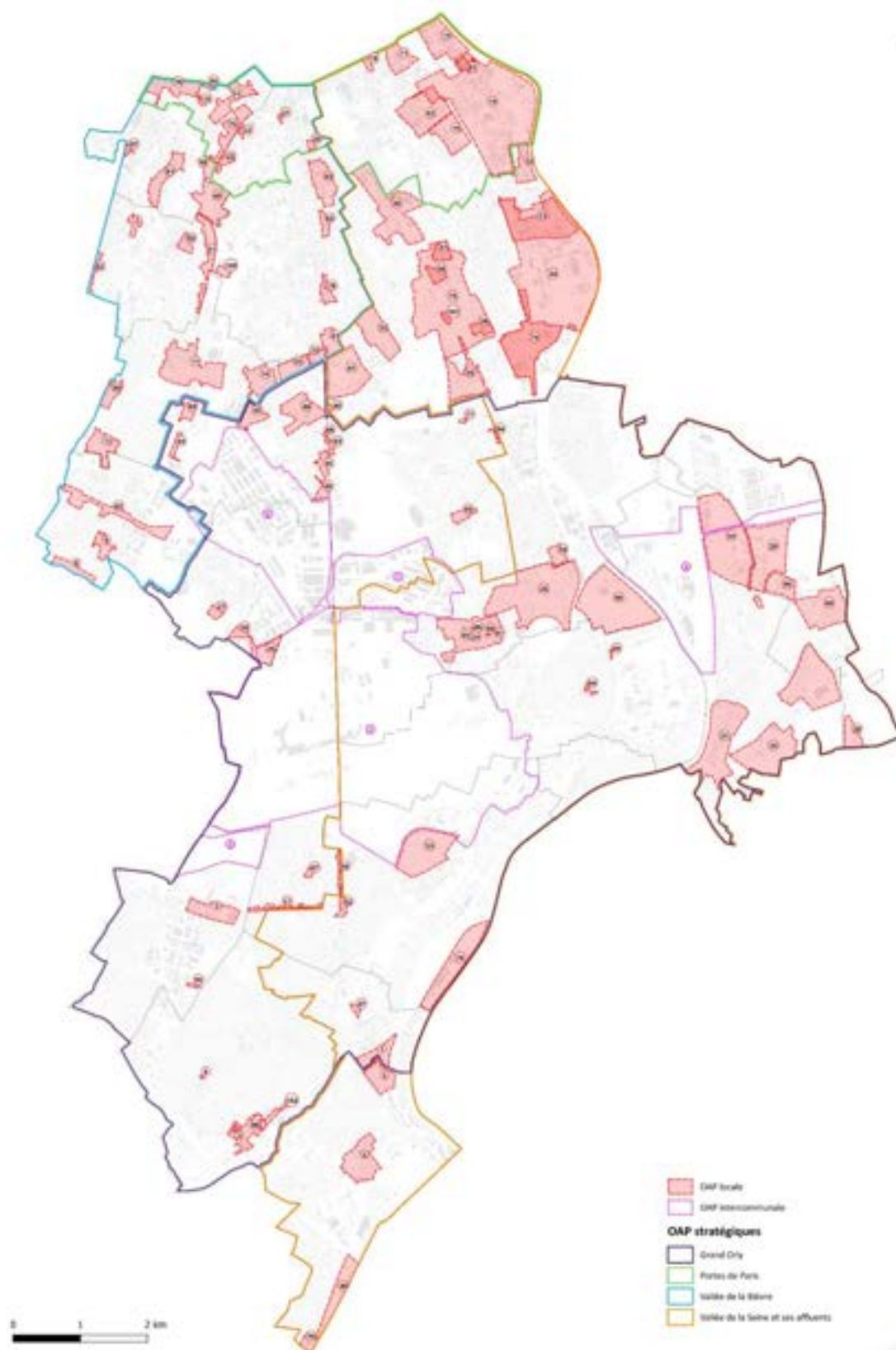
QUALITÉ DE L'AIR				
Très dégradée	13	23	33	Dépassement des Valeurs limites réglementaires 2030
Altérée	12	22	32	Dépassement des recommandations sanitaires de l'OMS sans excéder les valeurs limites réglementaires 2030
Préservée	11	21	31	Respect des recommandations sanitaires de l'OMS
	Préervé	Altéré	Très dégradé	
ENVIRONNEMENT SONORE				
	Respect des recommandations sanitaires de l'OMS	Dépassement des recommandations sanitaires de l'OMS sans excéder les valeurs limites réglementaires actuelles	Dépassement des Valeurs limites réglementaires actuelles	

Ces orientations doivent rester compatibles avec les enjeux urbains, paysagers, environnementaux et patrimoniaux ainsi qu'avec les objectifs de production de logements et d'équipements.

Les projets devront contribuer à diminuer les sources d'émissions de nuisances et pollutions en particulier liées au trafic individuel motorisé via un renforcement des itinéraires dédiés aux mobilités actives.



INTRODUCTION Cartographie des OAP sectorielles du territoire



INTRODUCTION Liste des OAP sectorielles du territoire

1	OAP intercommunale - SENIA	Thiais,Rungis,Orly,Paray-Vieille-Poste	Intercommunale
2	Domaine aéroportuaire	Thiais,Rungis,Orly,Paray-Vieille-Poste,Villeneuve-le-Roi,Morangis,Athis-Mons	Intercommunale
3	OAP intercommunale - Future gare du GPE	Paray-Vieille-Poste, Morangis	Intercommunale
4	OAP intercommunale - Triage	Choisy-le-Roi,Valenton,Villeneuve-Saint-Georges,Orly,Villeneuve-le-Roi	Intercommunale
5	MIN / Sogaris / Delta	Fresnes, Chevilly-Larue, Thiais, Rungis, Paray-Vieille-Poste	Intercommunale

1	Pasteur	Juvisy-sur-Orge	Locale
2	Frange Nord -Avenue Charles de Gaulle	Morangis	Locale
3	Charles de Gaulle	Savigny-sur-Orge	Locale
4	Allemane	Savigny-sur-Orge	Locale
5	Secteur Victor Basch	Viry-Châtillon	Locale
6	Centre-ville	Viry-Châtillon	Locale
7	Secteur Gare	Cachan	Locale
8	Secteur Parc des sports	Fresnes	Locale
9	Secteur centre-ville	Fresnes	Locale
10	Îlot rue de la Paix / rue de Reims	Gentilly	Locale
11	Coeur de ville	L'Haÿ-les-Roses	Locale
12	Vallée aux Renards	L'Haÿ-les-Roses	Locale
13	Secteur Paul Hochart	L'Haÿ-les-Roses	Locale
14	Lallier-Gare	L'Haÿ-les-Roses	Locale
15	Gagarine Truillot	Ivry-sur-Seine	Locale
16	Ivry Port Nord	Ivry-sur-Seine	Locale
17	Secteur Pierre Séward	Ivry-sur-Seine	Locale
18	Secteur René Villars	Ivry-sur-Seine	Locale
19	Secteur Confluences	Ivry-sur-Seine	Locale
20	René Cassin	Le Kremlin-Bicêtre	Locale
21	Ilots Rossel Leclerc	Le Kremlin-Bicêtre	Locale
22	Gare Kremlin-Bicêtre hôpital	Le Kremlin-Bicêtre	Locale
23	Entrée de ville sud-ouest	Le Kremlin-Bicêtre	Locale
24	Vieil Orly	Orly	Locale
25	Racine et Saules	Orly	Locale
26	Fraternelle	Rungis	Locale
27	Quartier Montjean	Rungis	Locale
28	Secteur bois Cerdon	Valenton	Locale
29	Roseau-Champ Saint-Julien	Valenton	Locale
30	Fort des sapeurs-pompiers	Villeneuve-Saint-Georges	Locale
31	Centre-ville - entrée de ville sud	Villeneuve-Saint-Georges	Locale
32	Secteur Port l'Anglais	Vitry-sur-Seine	Locale
33	Secteur Kommer	Vitry-sur-Seine	Locale
34	Secteur des Ardoines	Vitry-sur-Seine	Locale
35	Secteur Rouget de Lisle/ Franges Parc des Lilas	Vitry-sur-Seine	Locale
36	Secteur Lagaisse-Stalingrad-Cléveaux	Vitry-sur-Seine	Locale
37	Secteur Barbusse	Vitry-sur-Seine	Locale
38	Secteur Robespierre	Vitry-sur-Seine	Locale
39	Secteur 8 mai 1945	Vitry-sur-Seine	Locale
40	RN7 / Plateau Moulin Vert	Vitry-sur-Seine	Locale
41	Secteur Cherioux	Vitry-sur-Seine	Locale
42	Centre historique	Chevilly-Larue	Locale
43	ZAC TDM	Chevilly-Larue	Locale
44	Parvis du cimetière intercommunal / Carrefour G. Guynemer	Chevilly-Larue	Locale
45	ZAC Anatole France	Chevilly-Larue	Locale
46	Coeur de ville	Chevilly-Larue	Locale
47	Îlot Flammarion	Juvisy-sur-Orge	Locale

48	Grande Borne RD445	Viry-Châtillon	Locale
49	4 chemins	Arcueil	Locale
50	Secteur Cousté-Dolé-Guichard-Vigne	Cachan	Locale
51	Gabriel Péri	Cachan	Locale
52	Avenue François Mitterrand	Athis-Mons	Locale
53	Cité de l'air	Athis-Mons	Locale
54	ZAC Navigateurs Cosmonautes	Choisy-le-Roi	Locale
55	La colonne brisée	L'Haÿ-les-Roses	Locale
56	Route de Fontainebleau	Paray-Vieille-Poste	Locale
57	Avenue de Verdun	Paray-Vieille-Poste	Locale
58	Secteur Esterel Nord	Rungis	Locale
59	Nord Économique	Villeneuve-Saint-Georges	Locale
60	Secteur centre-ville	Valenton	Locale
61	Secteur Racine	Villejuif	Locale
62	Secteur Pointe Gorki	Villejuif	Locale
63	Secteur Pasteur	Villejuif	Locale
64	Secteur centre-ville	Villeneuve-le-Roi	Locale
65	Coeur de ville Gare	Savigny-sur-Orge	Locale
66	Ferme Contin	Paray-Vieille-Poste	Locale
67	Entrée de ville RD 7	Chevilly-Larue	Locale
68	Carrefour De Gaulle Mermoz	Chevilly-Larue	Locale
69	Avenue Paul Vaillant Couturier	Gentilly	Locale
70	Centre-ville	Gentilly	Locale
71	Gabriel Péri	Gentilly	Locale
72	Seine Gare Vitry	Vitry-sur-Seine	Locale
73	Gare des Ardoines	Vitry-sur-Seine	Locale
74	Coeur de ville	Vitry-sur-Seine	Locale
75	Zone d'activités des bords de Seine	Athis-Mons	Locale
76	Baudemons République	Thiais	Locale
77	Secteur Louis Aragon	Villejuif	Locale
78	Entrée de ville Sud	Viry-Châtillon	Locale
79	Bièvre	L'Haÿ-les-Roses	Locale
80	Coeur de Ville	Arcueil	Locale
81	Aristide Briand	Cachan	Locale
82	Coupure urbaine A86	Fresnes	Locale
83	Porte de Gentilly	Gentilly	Locale
84	Secteurs d'aménagement - Louis Bonin	Orly	Locale
85	Secteurs d'aménagement - Les Ruelles	Orly	Locale
86	Secteurs d'aménagement - Gare - 11 novembre	Orly	Locale
87	Secteurs d'aménagement - Aéroport - Charmilles	Orly	Locale
88	Secteur Gare	Villeneuve-le-Roi	Locale
89	Cueillette urbaine	Morangis	Locale
90	Quais d'Ivry	Ivry-sur-Seine	Locale
91	Coeur de ville	Ivry-sur-Seine	Locale
92	Avenue de Fontainebleau (RD7)	Thiais	Locale
93	Boulevard de Stalingrad (RD5)	Thiais	Locale
94	Avenue de Versailles (RD86)	Thiais	Locale
95	Lutèce	Valenton	Locale
96	RD 920	Arcueil	Locale
97	ZAC du Coteau	Arcueil	Locale
98	Les Vœux -Trou d'Enfer - Bouvray	Orly	Locale
99	La Redoute des Hautes Bruyères	Villejuif	Locale
100	Auchan	Vitry-sur-Seine	Locale
101	Pré Saint-Martin	Savigny-sur-Orge	Locale
102	Pologne-Plateau	Villeneuve-Saint-Georges	Locale

ORLY



Orientations d'Aménagement et de Programmation : Sectorielles locales

Contexte :

Le Vieil Orly correspond au centre ancien, cœur historique de la ville, aujourd'hui coincé entre le domaine aéroportuaire à l'Ouest et l'ancien Grand Ensemble à l'Est dont il est séparé par la voie ferrée. Le périmètre du Vieil Orly s'étend sur environ 14 hectares et se compose d'un tissu mixte d'habitat collectif, de maisons de ville, de commerces, de services et d'équipements. Il se structure autour des rues du Commerce, du Maréchal Foch, Louis Bonin, Basset et de l'avenue de l'Aérodrome.

Centre bourg historique d'Orly, le rôle de centralité du Vieil Orly s'est effrité au gré de la constitution des nouveaux quartiers et de l'éparpillement des fonctions urbaines. Néanmoins, ce quartier a su conserver sa qualité urbaine et ses fonctions administratives (Hôtel de ville, La Poste). Cependant, ces dernières années ont vu une perte d'attractivité du Centre ancien, notamment en ce qui concerne son appareil commercial. Les parcelles du centre historique sont caractérisées par leur hétérogénéité, tant dans leur forme que dans leur taille. De grandes parcelles accueillant des opérations récentes d'habitat collectif (avenue de l'Aérodrome par exemple) jouxtent des parcelles en lanières, étroites, occupées par des maisons de bourg (rue du Maréchal Joffre notamment). Il est accessible en transport en commun via le RER C et trois lignes de bus (183, 482 et 483), mais ces infrastructures sont relativement périphériques au quartier.

Objectifs :

- Permettre la revalorisation du Vieil Orly en respectant le caractère de vieux village d'Île-de-France
- Inscrire la revalorisation du Centre ancien dans la confortation d'un pôle de centralité et dans l'émergence d'un centre-ville allant du Vieil Orly à la place Gaston Viens
- Requalifier et valoriser l'entrée de ville à l'ouest

Programmation :

- Construction d'environ 400 logements
- répondant aux exigences de la RE2020
- favorisant la performance énergétique et la sobriété carbone.
- Requalification des équipements scolaires
- permettant de répondre aux besoins des populations actuelles et futures

Parti d'aménagement :

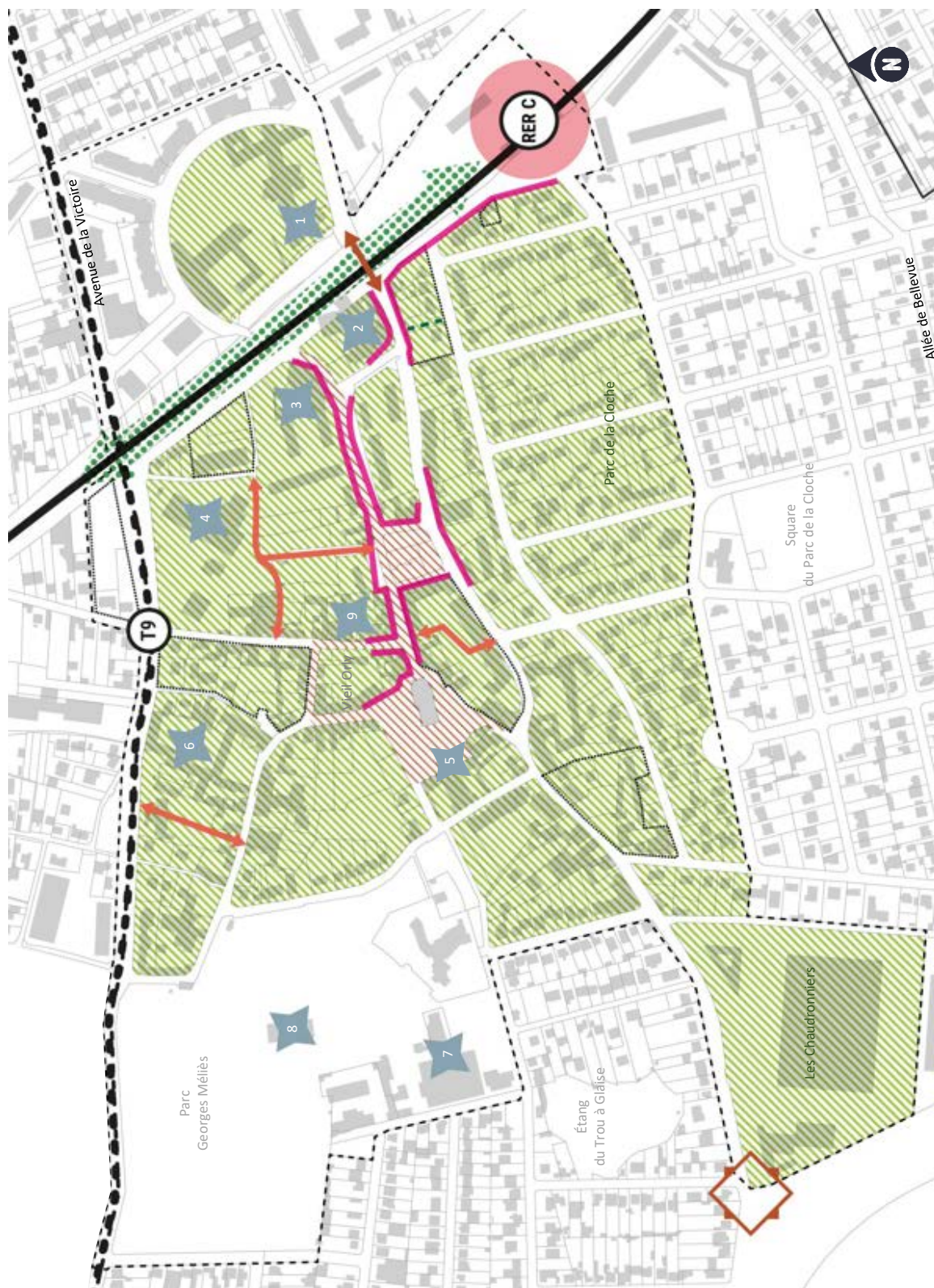
Le Vieil Orly doit être préservé et valorisé dans la mesure où il constitue un point de repère et un élément fédérateur à l'échelle du territoire communal. Il s'agit néanmoins d'impulser une redynamisation résidentielle, économique et commerciale, la mise en valeur du patrimoine bâti, la valorisation de l'animation culturelle et de loisirs, et une requalification des espaces publics et patrimoniaux.

Les orientations d'aménagement pour le Vieil Orly sont de :

- Permettre la création de nouveaux logements, avec une diversification de l'offre, par des opérations intégrées respectant la volumétrie et l'implantation du tissu urbain, notamment dans le secteur des Ruelles, de la rue Louis Bonin ou dans l'îlot du Marché. Certaines opérations devront répondre aux besoins de reconstitution de l'offre de logements locatifs en lien avec le nouveau projet de rénovation urbaine
- Diversifier l'offre de logements dans le Centre ancien par la création de logements sociaux, intermédiaires et en accession, et par des logements non familiaux à destination des seniors et des étudiants
- Promouvoir une densité modérée participant à l'ambiance du Centre ancien et évitant sa congestion
- Revitaliser l'offre commerciale en privilégiant la place du Marché et la rue du Commerce où peuvent se concentrer des commerces des services de proximité et de restauration, et la rue du 11 Novembre 1918 pour établir une continuité avec la gare d'Orly-Ville
- Accompagner les flux depuis la gare RER vers le Centre ancien par un espace public accueillant et la mise en valeur des commerces, et mettre en œuvre le pôle gare Orly-Ville
- Permettre le développement d'activités innovantes en lien avec le Pôle Numérique dans le secteur Pasteur
- Poursuivre la requalification des espaces publics afin de mettre en réseau les places (places du 8 Septembre 1945, François Mitterrand, du Marché, de l'Église et parvis Georges Méliès) le long des axes de la rue du Commerce et de l'avenue de l'Aérodrome. La requalification de la place de l'Église sera prioritaire afin de valoriser le patrimoine bâti situé autour et de qualifier les différents espaces la composant (parvis, placette et abords du calvaire, square du Maréchal Leclerc et monument aux morts)
- Renforcer la trame verte et bleue en intégrant le parc Georges Méliès et le square du Parc de la Cloche, l'étang du Trou à Glaise, la friche boisée des Ruelles à réhabiliter, l'espace vert des écoles, les cœurs d'îlots paysagers des secteurs pavillonnaires, et les talus ferroviaires qui forment de véritables s écologiques
- Favoriser l'aménagement de cœurs d'îlots et de jardins contribuant à la gestion des eaux pluviales et à la biodiversité (plantations locales, strates végétales diversifiées, nichoirs)
- Améliorer les conditions de circulation et de stationnement en créant les conditions d'une offre de stationnement au plus proche des commerces, dans le cadre d'une requalification de l'espace public
- Favoriser les mobilités douces dans le Centre ancien et vers la gare d'Orly-Ville
- Poursuivre le renforcement de l'offre en équipements publics, notamment en accompagnant les projets de crèches (ferme Marais, crèche départementale André Gouy) et en mobilisant les réserves foncières pour adapter l'offre scolaire (restructuration du groupe scolaire Jean Moulin, extension de l'école du Centre, réimplantation et reconstruction du collège Dorval) et permettre une augmentation de l'offre à destination des personnes âgées (réhabilitation de la résidence pour personnes âgées Georges Méliès)

- Valoriser les entrées sur le quartier par un travail sur la qualité de l'espace public et de traitement (signalisation notamment)
- Mettre en place des stratégies d'intervention opérationnelle se basant sur :
 - Un remembrement foncier qui permet de construire des tènements fonciers pertinents pour des opérateurs sur des secteurs stratégiques du Centre ancien
 - Des secteurs de plan de masse, traduits dans des OAP de secteur d'aménagement, qui encadreront les démolitions et donneront des prescriptions dans l'esprit urbain du Vieil Orly.

Cartographie de l'OAP :



Légende :

Logements / Équipements / Projets


Principaux équipements publics existants, à créer ou à renforcer

1. Centre administratif
2. Hôtel de ville
3. La Poste
4. Collège Dorval
5. École du Centre
6. École Jean Moulin
7. L'Orangerie et école Georges Méliès
8. Château Georges Méliès et école municipale des arts Lucien Fontanarosa-Anette Falve
9. Crèche départementale André Gouy


Économie et commerces


Développer le linéaire commercial et de services



Pôle gare Orly-Ville


Trame verte et bleue / Risques et nuisances


Renforcer le écologique le long des talus ferroviaires



Préserver / Renforcer les cœurs d'îlots et la végétation présente


Mobilités / Espaces publics


Valoriser les liaisons au travers du centre ancien



Renforcer le lien entre le Vieil Orly et les quartiers Est par la Place Gaston Viens



Requalifier les entrées de ville



Requalification de l'espace public sur l'axe église - place du Marché - Mairie



Prolonger le tramway T9 vers la gare Thiais Orly (Pont de Rungis)



Créer une sente piétonne

Fond de plan (tracés indicatifs) :


Périmètre de l'OAP



Bâti



Limite parcellaire



Limite EPT



Limites communales



Ligne RER C



Secteur d'étude, de requalification urbaine ou d'aménagement

Contexte :

La Ville d'Orly a fait le choix d'inscrire dans le PLU des OAP de secteur d'aménagement qui définissent des objectifs à atteindre et donnent ainsi un cadre d'élaboration et d'instruction aux projets qui s'inscrivent dans ces OAP.

Les quatre Orientations d'aménagement et de programmation de secteur d'aménagement sont toutes situées dans le Vieil Orly :

- **Louis Bonin**
- **Les Ruelles**
- **Gare - 11 novembre**
- **Aérodrome – Charmilles**

Le Vieil Orly correspond au centre ancien, cœur historique de la ville, aujourd'hui coincé entre le domaine aéroportuaire à l'Ouest et le Grand Ensemble à l'Est dont il est séparé par la voie ferrée. Le périmètre du Vieil Orly s'étend sur environ 14 hectares et se compose d'un tissu mixte d'habitat collectif, de maisons de ville, de commerces, de services et d'équipements. Il se structure autour des rues du Commerce, du Maréchal Foch, Louis Bonin, Basset et l'avenue de l'Aérodrome. Centre bourg historique d'Orly, le rôle de centralité du Vieil Orly s'est effrité au gré de la constitution des nouveaux quartiers et de l'éparpillement des fonctions urbaines. Néanmoins, ce quartier a su conserver sa qualité urbaine et ses fonctions administratives (Hôtel de ville, La Poste). Cependant, ces dernières années ont vu une perte d'attractivité du centre ancien, notamment en ce qui concerne son appareil commercial. Les parcelles du centre historique sont caractérisées par leur hétérogénéité, tant dans leur forme que dans leur taille. De grandes parcelles accueillant des opérations récentes d'habitat collectif (avenue de l'Aérodrome par exemple) jouxtent des parcelles en lanières, étroites, occupées par des maisons de bourg (rue du Maréchal Joffre notamment). Il est accessible en transports en commun via le RER C et deux lignes de bus (183 et 3), mais ces infrastructures sont relativement périphériques au quartier.

Le centre ancien est patrimoniallement intéressant et dispose d'un réel potentiel en termes d'image urbaine. Trois opérations importantes récentes (rue Louis Bonin, place de l'Église et place du Marché) ont inversé la tendance en réintroduisant commerces et habitat. Cette dynamique de reconquête est amplifiée par la réalisation de la crèche départementale place du Marché. Toutefois, le bâti reste complexe et est souvent dégradé sur un parcellaire ancien étriqué qui ne favorise pas les interventions qualitatives des opérateurs.

Objectifs :

La stratégie d'intervention opérationnelle s'appuie sur :

- une stratégie de remembrement foncier pour constituer des tènements fonciers pertinents pour les futurs opérateurs sur des secteurs stratégiques du centre ancien
- des OAP de secteur d'aménagement qui encadrent les évolutions du tissu urbain et prescrivent des règles de reconstruction dans l'esprit vernaculaire du Vieil Orly et offrant un confort conforme aux standards actuels aux futurs habitants
- une densification modérée participant à l'ambiance du centre ancien et évitant sa congestion
- le développement de l'offre de stationnement dans le cadre d'une requalification de l'espace public

Parti d'aménagement :**Louis Bonin**

- Toitures :
 - Les tuiles plates seront utilisées pour les toitures
- Façades :
 - Baie et ouverture : les baies seront verticales, exceptées les baies donnant sur les jardins
 - Terrasse en toiture : ponctuel si l'usage est rattaché au logement ou végétalisé pour la gestion des eaux pluviales
 - Loggia et verrière : tolérées si elles sont dans le dessin de façade
 - Balcon : les balcons sont interdits en façade donnant sur les voies publiques
 - Jardins : les jardins seront collectifs
 - Nichoirs : l'intégration de nichoirs devra être systématiquement étudiée
- Matériaux et couleurs
 - Les soubassements seront dans des matériaux minéraux (pierre ou béton). Les façades seront enduites à la chaux. Des volets pleins et en bois seront installés sur certaines façades. Toutes les menuiseries seront en bois
- Clôtures
 - Le mur de pierre actuel repéré sur le schéma est à conserver, y compris dans sa hauteur. Des grilles non tubulaires seront posées sur les murets et complétées par des haies composées d'espèces locales
- Plantations
 - Un arbre de moyenne tige (espèce locale) doit être planté par tranche de 500 m² d'espace libre entamée
- Patrimoine
 - La maison répertoriée au schéma d'organisation doit être conservée et réhabilitée ou, dans le cas d'une démolition, être reconstruite dans ses gabarits actuels.
 - Le mur et le porche sont à conserver

Les Ruelles

- Toitures :
 - Les petites tuiles plates seront privilégiées. Toutefois, si le parti architectural et le contexte le justifient, il pourra être autorisé ponctuellement du zinc et de la tuile mécanique

- Façades
 - Saillie et retrait : pas de saillie aux étages, de porte à faux ou de pilotis
 - Baie et ouverture : les baies seront verticales, exceptées les baies donnant sur les jardins
 - Terrasse en toiture : ponctuel si l'usage est rattaché au logement ou végétalisé pour la gestion des eaux pluviales
 - Loggia et verrière : tolérées si elles sont dans le dessin de façade
 - Balcon : les balcons sont interdits en façade donnant sur les voies publiques
 - Jardin : jardin privatif en pied d'immeuble avec terrasse en prolongement des logements en rez-de-chaussée
- Matériaux et couleurs
 - Pierre meulière ou béton matricé pierre en rez-de-chaussée, enduit et ponctuellement parement pierre ou brique dans les étages. Les parements bois pourront être acceptés ponctuellement si le parti architectural le justifie, dans le cas de surélévation par exemple. Les panneaux métalliques sont interdits en façade. Les volets seront à claire-voie. En revanche, certains éléments comme les clôtures ou les garde-corps seront métalliques.
- Clôtures
 - Les murs en pierre actuels repérés sur le schéma sont à conserver, y compris dans leur hauteur. La hauteur des clôtures sur rue est de 2 mètres. Des grilles non tubulaires seront posées sur les murets et complétées par des haies composées d'espèces locales. Des panneaux en bois et des plantations seront posés et plantés entre les jardinets de rez-de-chaussée.
- Plantations
 - Un arbre de moyenne tige (espèce locale) doit être planté par tranche de 500 m² d'espace libre entamée. Des haies pourront être plantées pour délimiter les espaces privés. Les jardins collectifs seront composés de massifs et de plantes grimpantes.

- Patrimoine
 - La maison répertoriée au schéma d'organisation doit être conservée et réhabilitée ou, dans le cas d'une démolition, être reconstruite dans ses gabarits actuels.
 - Le mur et le porche sont à conserver

Gare – 11 Novembre

Toitures :

- Les tuiles plates ou en zinc seront utilisées pour les toitures en pente.
- Les terrasses non accessibles seront végétalisées intégrant une épaisseur suffisante de substrat et la plantation d'espèces locales.

Façades :

- Baie et ouverture : les baies seront verticales, exceptées les baies donnant sur les jardins
- Loggia et verrière : tolérées si elles sont dans le dessin de façade
- Balcon : les balcons sont interdits
- Jardin : jardin privatif en pied d'immeuble avec terrasse en prolongement des logements en rez-de-chaussée

• Matériaux et couleurs

- Pierre meulière ou béton matricé pierre en rez-de-chaussée, enduit et ponctuellement parement pierre ou brique dans les étages. Le bois et les panneaux métalliques sont interdits en façade. Les occultations de fenêtres seront soit en persienne à claire-voie, soit en volets roulants à coffre intérieur. En revanche, certains éléments comme les clôtures ou les garde-corps seront métalliques.

• Clôtures

- La hauteur des clôtures sur rue est de 1,5 mètre quand l'alignement n'est pas tenu par le bâti. Des grilles non tubulaires seront posées sur les murets. Des panneaux en bois et des plantations d'espèces locales seront posés et plantés entre les jardinets de rez-de-chaussée.

• Plantations

- Un arbre de moyenne tige doit être planté par tranche de 500 m² d'espace libre entamée. Des haies composées d'espèces locales pourront être plantées pour délimiter les espaces privatifs. Les jardins collectifs seront composés de différentes strates végétales contribuant aux s écologiques.

Aérodrome – Charmilles

Toitures :

- Seront utilisés pour les toitures : tuiles plates, ardoise ou aspect zinc.
- En cas de toitures plates, l'épaisseur de substrat devra permettre la gestion des eaux pluviales et la plantation d'espèces locales

Façades :

- Saillie et retrait : pas de saillie aux étages, de porte à faux ou de pilotis. Les retraits sont autorisés lorsqu'ils participent à l'augmentation de la qualité intérieure des logements
- Baie et ouverture : les baies seront majoritairement verticales, exceptées les baies de séjour
- Terrasse en toiture : ponctuel si l'usage est rattaché au logement ou partagée par plusieurs logements.
- Loggia et verrière : tolérées si elles sont dans le dessin de façade
- Balcon : les balcons sont autorisés avec un système de garde-corps permettant de préserver l'intimité. Ils sont d'une profondeur minimum de 1,5 mètre ou 1,8 mètre
- Jardin : jardin privatif en pied d'immeuble avec terrasse en prolongement des logements en rez-de-chaussée
- Traitement particulier pour la façade avenue de l'Aérodrome : la façade sera à traiter de façon noble.

Programmation :**Louis Bonin**

- Le projet prévoit l'implantation d'une diversité de logements qui permettront de faire vivre et dynamiser le Vieil Orly. Nombre de logements envisageable : 26

Les Ruelles

- Le projet prévoit l'implantation de logements qui permettront de faire vivre et dynamiser le Vieil Orly. Nombre de logements envisageable : 40

Gare – 11 Novembre

- Le projet prévoit l'implantation de logements qui permettront de faire vivre et dynamiser le Vieil Orly. Nombre de logements envisageable : 8

Aérodrome – Charmilles

- Le projet prévoit l'implantation de logements qui permettront de faire vivre et dynamiser le Vieil Orly. Nombre de logements envisageable : 100

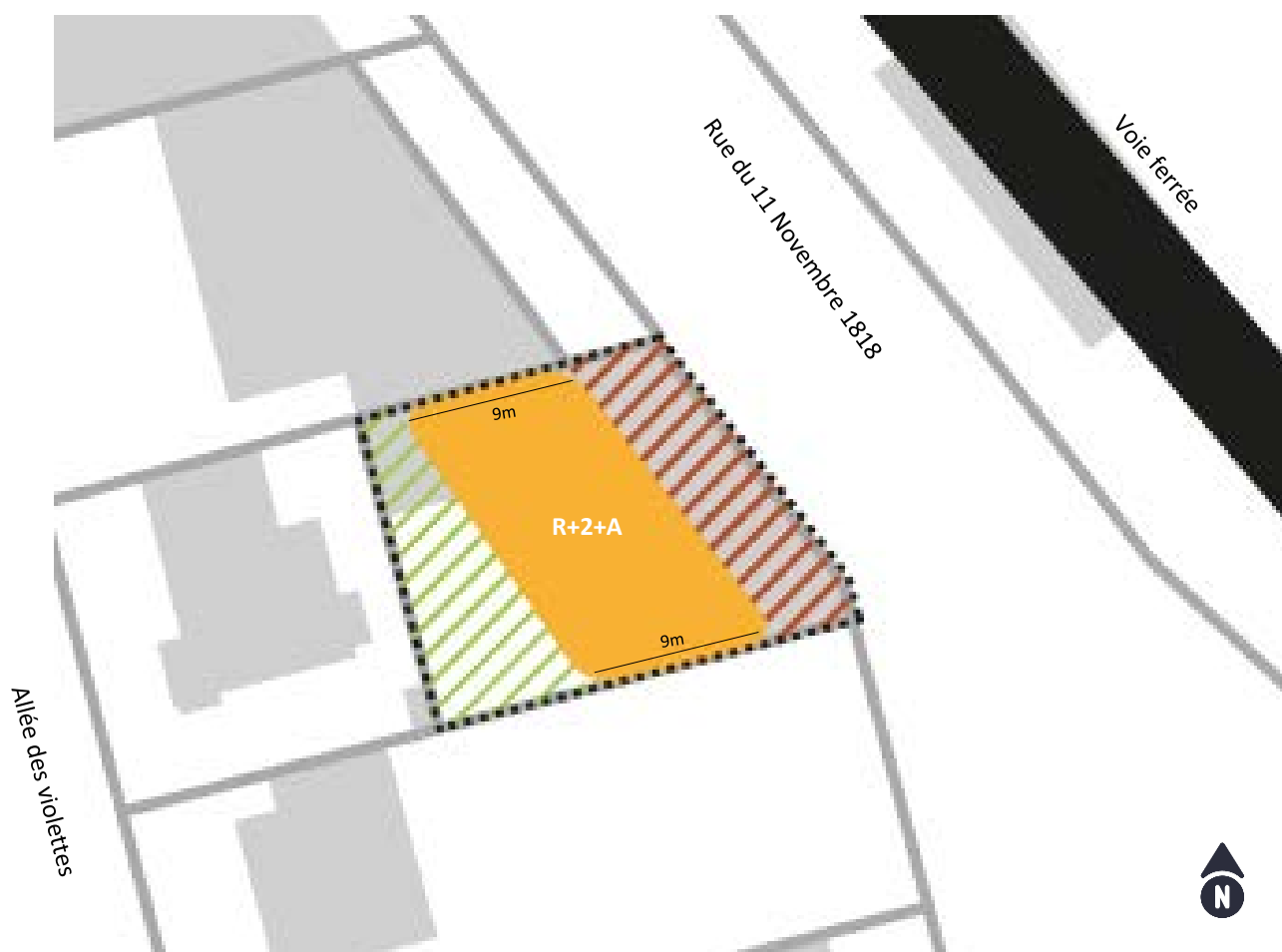
- Matériaux et couleurs
 - Pierre meulière ou béton matricé pierre en rez-de-chaussée, enduit et ponctuellement parement pierre ou brique dans les étages. L'attique peut être traité dans des matériaux légers comme le bois ou le métal à condition que leur vieillissement soit maîtrisé. Les volets seront à claire-voie. En revanche, certains éléments comme les clôtures ou les garde-corps seront métalliques.
- Plantations
 - Un arbre de moyenne tige doit être planté par tranche de 200 m² d'espace libre entamée. Des haies pourront être plantées pour délimiter les espaces privatifs. Les jardins collectifs seront composés de massifs et de plantes grimpantes.

Cartographie de l'OAP Louis Bonin :



Cartographie de l'OAP Les Ruelles :



Cartographie de l'OAP Gare - 11 novembre :

Cartographie de l'OAP Aéroport - Charmilles :



Légende commune :**Logements / Équipements / Projets**

Principe d'implantation des logements



Bâtiment à conserver ou à reconstruire

**Trame verte et bleue / Risques et nuisances**

Espaces verts



Arbre à conserver

**Paysage, patrimoine et formes urbaines**

Bâtiment à conserver et réhabiliter



Mur aveugle (pas de vue directe)



Porche à conserver / Mur à conserver et à restaurer



Retrait

**Mobilités / Espaces publics**

Césure pour un passage



Élargissement de la voirie / Cours

Fond de plan (tracés indicatifs) :

Périmètre de l'OAP



Bâti



Limite parcellaire



Limite EPT



Limites communales



Ligne RER C

Contexte :

Situés dans la boucle du RER C, les quartiers Est d'Orly comprennent le secteur de l'ancien Grand Ensemble et le secteur du Fer à Cheval autour de la place Gaston Viens et comptent plus de la moitié de la population orlysiennne. Les infrastructures ferroviaires séparent ce quartier du Vieil Orly et de la Seine. Les constructions de l'ancien Grand Ensemble, composées de résidences sous la forme de barres et de tours, sont en retrait des limites séparatives et de la voirie. Les opérations de renouvellement urbain ont cependant profondément changé le tissu urbain des quartiers Est. Ces formes urbaines, tranchent néanmoins avec les secteurs pavillonnaires voisins comme Grignon ou Le Bas Clos. Les quartiers Est d'Orly profitent d'une bonne accessibilité routière (avenues Marcel Cachin et des Martyrs de Châteaubriant). Aujourd'hui desservis par la gare des Saules (RER C), les quartiers Est voient leur accessibilité nettement renforcée avec l'arrivée à la ligne de tramway T9 (Porte de Choisy <> Orly-Gaston Viens).

Objectifs :

- Affirmer la place Gaston Viens comme une centralité de la commune, en lien avec le Vieil Orly
- Poursuivre la restructuration urbaine des quartiers Est dans le cadre du nouveau projet de rénovation urbaine

Programmation :

- Démolition de 737 logements sociaux
- Construction de 1136 logements dont 280 logements sociaux, 611 en accession à la propriété et 245 logements locatifs libres
- Réhabilitation de 376 logements
- Construction et/ou rénovation de 16 équipements publics

Parti d'aménagement :

Les orientations d'aménagement pour Racine et Saules :

- Repenser la centralité autour de la place Gaston Viens requalifiée, en profitant de l'arrivée du tramway T9, du nouveau collège Robert Desnos et du centre de santé municipal Gisèle Halimi, en tant que polarité fédératrice de l'ensemble des quartiers limitrophes. La place Gaston Viens doit devenir le point de convergence des différents quartiers orlysiens, dans le prolongement du Vieil Orly
- Développer un espace public généreux et de qualité permettant de gommer l'aspect de carrefour routier
- Valoriser et diversifier l'offre commerciale de la place Gaston Viens en lien avec le centre commercial Orlydis
- Déployer cette centralité renforcée le long des grand axes structurants (avenue Adrien Raynal, voie des Saules, avenue Marcel Cachin et avenue des Martyrs de Châteaubriant)
- Poursuivre le renforcement de cette centralité par des équipements publics nouveaux (nouveau centre municipal de santé, nouveau collège Robert Desnos, redimensionnement de la CAF) et intégrer à cette centralité le pôle d'équipements publics existant dans le quartier Calmette
- Créer un nouveau front urbain bâti le long de l'avenue des Martyrs de Châteaubriant comprenant la reconstitution d'un linéaire actif en rez-de-chaussée, dans le cadre de la restructuration du secteur Racine (Pierre au Prêtre) intégré au NPRU
- Poursuivre la restructuration urbaine d'Orly-Est dans le cadre du nouveau projet de rénovation urbaine

Les orientations d'aménagement pour les quartiers Est sont de :

- Offrir un nouveau cadre de vie aux habitants en brisant le cadre uniforme et stigmatisant de l'image et de l'architecture originelle du Grand Ensemble. Les opérations de démolition/reconstruction et de réhabilitation et de résidentialisation seront poursuivies. Certains bâtiments doivent en effet être démolis soit parce que leur position urbaine est bloquante pour le futur fonctionnement du quartier (par exemple avec le besoin de créer des voies nouvelles), soit parce que leur bâti est obsolète (taille, forme des logements, performance énergétique, ...)
- Renouveler l'offre de l'habitat, aussi bien en termes de typologie architecturale qu'en termes de diversification de statut d'occupation pour créer les conditions d'une mixité sociale et de parcours résidentiel pour les Orlysiens
- Ouvrir et désenclaver les quartiers en y introduisant une nouvelle trame publique, créant des îlots plus petits, de nouvelles entités résidentielles clarifiant la répartition et la gestion des espaces publics et privatifs. L'amélioration du maillage des quartiers Est passe notamment par la requalification des avenues Marcel Cachin et des Martyrs de Châteaubriant, la création de nouvelles voies secondaires ou le prolongement de voies existantes, et la création de venelles et d'allées piétonnes nouvelles
- Renouveler les entrées de ville sur les avenues Marcel Cachin et des Martyrs de Châteaubriant avec le développement d'une nouvelle offre résidentielle et d'activités économiques, la qualité paysagère, la cohérence des formes architecturales et la poursuite des trames vertes intercommunales
- Améliorer considérablement l'offre d'équipements publics et de services, par une restructuration complète (construction, démolition / reconstruction, réhabilitation / extension) des écoles et des gymnases du quartier, et la création de nouveaux pôles d'équipements structurants en lien avec les besoins de la population :
 - crèche et haltes-garderies
 - nouvelle polarité d'équipements et de projet social à Calmette (centre social, Institut Médico-Éducatif, nouveau groupe scolaire Rosa Parks)
 - médiathèque aux Navigateurs Nord
 - création du nouveau centre municipal Gisèle Halimi de santé avec une nouvelle offre plus adaptée à Calmette
 - nouvelle maison de santé à la Pierre au Prêtre
- Renforcer le dynamisme économique par l'implantation de nouvelles activités, le soutien à l'économie solidaire, l'entrepreneuriat et l'emploi dans ces quartiers. La polarité commerciale autour du secteur des Terrasses sera renforcée par une polarité autour d'équipements publics socioculturels (Halle aux talents, ressourcerie), du marché et d'un pôle associatif
- Faire pénétrer les espaces paysagers dans la ville en prolongeant par ramifications le parc Jean Mermoz, qui sera étendu, en prenant support sur le patrimoine arboré existant et au reste de la ville par de nouveaux espaces verts, pour affirmer une trame verte depuis la Seine jusqu'au cœur des quartiers

- Amener plus de nature par une limitation de l'imperméabilisation des sols, une gestion alternative des eaux de pluie et la préservation et la valorisation des cœurs d'îlots,
- Mettre en œuvre le pôle gare Les Saules, comme point de jonction entre la ville, les quartiers Est et la Seine
- Valoriser l'arrivée du tramway T9 pour renforcer le lien entre les quartiers Est et les autres quartiers d'Orly, améliorer la complémentarité et l'intermodalité entre le tramway, la gare du RER C (Les Saules) et les autres lignes de bus et restructurer et embellir les espaces publics
- Engager les projets sur ces deux secteurs sud navigateurs et pointe aviateurs
- Le renforcement des différents pôles de quartier Racine et saules où la localisation des activités économiques et des équipements seront privilégiés sur ces polarités, lieux de flux et de densité urbaine :
 - Racine-Terrasses : le préalable au développement de cette polarité à conforter est le prolongement de la rue des Hautes Bornes. Véritable rue des équipements, cette transversale permettra de connecter la Pierre au Prêtre aux Navigateurs. La vocation de ce pôle est commerciale avec le marché. Et autour de la Halle aux talents, il accueillera des équipements publics socioculturels (ressourcerie) et un pôle associatif
 - Vasco de Gama : en lien avec la ZAE des Cosmonautes, ce secteur accueillera en rez-de-chaussée d'opérations d'habitat, l'Espace Départemental des Solidarités et une nouvelle médiathèque
 - Les Saules : le renforcement du pôle passe par la réalisation et le renforcement de la Maison des projets et du développement durable et la recomposition de l'espace public pour favoriser le lien entre la gare des Saules et la station du tramway T9
- afin de prémunir les futurs habitants et usagers des équipements publics des nuisances sonores liées, notamment, aux voies, une attention particulière devra être portée dans les logements et les équipements publics à l'organisation intérieure des pièces ainsi qu'à l'isolation des façades et des ouvertures. Les logements donnant sur les axes routiers devront être traversants et les pièces de nuit seront, dans la mesure du possible, être situées côté calme.



Légende :

Logements / Équipements / Projets


Zone de renouvellement de l'habitat



Principaux équipements publics ou d'intérêt collectif existants, à créer ou à renforcer :

1. Maison de santé
2. Halle aux talents, ressourcerie et marché
3. Réhabilitation et extension du gymnase Robert Desnos
4. Multi-accueil petite enfance
5. Médiathèque
6. Nouveau groupe scolaire Rosa Parks, centre social et IME
7. Reconstruction Espace départemental de solidarité
8. Démolition-reconstruction du groupe scolaire et transformation du gymnase Marcel Cachin
9. Maison des projets et du développement durable
10. Collège Robert Desnos
11. Centre municipal de santé Gisèle Halimi
12. Centre culturel Aragon Triolet
13. Pôle associatif
14. Crèche
15. Réhabilitation et transformation du groupe scolaire et du gymnase Paul Éluard
16. Réhabilitation/démolition du groupe scolaire Joliot-Curie


Mobilités / Espaces publics


Liaison entre Les Saules (RER C et T9) et Villeneuve-Triage (RER D) par un franchissement des voies ferrées et de la Seine



Liaisons routières existantes ou à créer pour désenclaver les quartiers



Liaisons douces à créer



Faire de la place Gaston Viens une vraie centralité entre les quartiers Est et le Vieil Orly



Renforcer les liens entre le Vieil Orly et les quartiers Est par le prolongement du tramway T9 vers l'aéroport


Paysage, patrimoine et formes urbaines


Front urbain bâti


Économie et commerces


Polarité de quartier



Réhabilitation et requalification de la zone d'activités des Cosmonautes


Trame verte et bleue / Risques et nuisances


Grande trame verte et bleue d'Orly, de la Seine au Plateau à travers les parcs urbains



Parc urbain existant ou à aménager

Fond de plan (tracés indicatifs) :


Périmètre de l'OAP



Bâti



Limite parcellaire



Limite EPT



Limites communales



Ligne RER C



Ligne de Tramway T9

Contexte :

Les secteurs des Vœux, du Trou d'Enfer et du Bouvray sont situés entre les quartiers Est qui font l'objet depuis plusieurs années d'une importante opération de rénovation urbaine et la Seine. Le site est proche de deux stations du RER C (Les Saules et Villeneuve-le-Roi) et du tramway T9, alors que la gare de Villeneuve-Triage (RER D) ne se trouve que de l'autre côté de la Seine. Les Vœux et le Trou d'Enfer sont pourtant séparés des autres quartiers et du centre de la ville par les voies ferrées de la Grande Ceinture et du réseau ferré de la gare d'Austerlitz sur lesquelles circulent notamment les trains du RER C, les Intercités et les TER Centre-Val de Loire. Ce site délaissé abrite de vastes espaces de friches liés à la construction des ouvrages d'art (voies ferrées et darse) qui se sont renaturés ces dernières décennies. Une usine de production d'eau potable, gérée par Eau de Paris, se trouve le long du fleuve, entre la darse et les limites communales avec Choisy-le-Roi. Et dans le triangle du Bouvray s'est installé le site de maintenance et de remisage du futur tramway T9.

Le site des Vœux est un territoire à retrouver, à investir par la ville et à valoriser dans ses qualités paysagères et désormais environnementales. La Seine, paysage orlyzien de premier plan mais également paysage fondateur pour la métropole, est un grand vecteur de continuité spatiale et d'image. Le projet des Vœux se situe dans la continuité du nouveau quartier Parc en Seine à Villeneuve-le-Roi. Les Vœux ont une forte valeur écologique et constituent un réservoir de biodiversité d'intérêt fort. Le relief est fortement marqué par la vallée de la Seine. À proximité immédiate des berges de la Seine, les Vœux sont à la croisée de la grande trame verte et bleue régionale le long de la Seine et de celle irriguant Orly à travers ses multiples parcs et cœurs d'îlots pavillonnaires, jusqu'au plateau de Longboyau.

Les nuisances sonores liées au passage des trains impactent fortement le site. Si le secteur au sud de la darse est relativement protégé du bruit malgré sa proximité avec la voie ferrée, le triangle du Bouvray est, quant à lui, beaucoup plus exposé car situé entre les deux voies ferrées. Le long de la voie ferrée existe également une servitude relative à la construction et à l'exploitation d'oléoduc Le Havre-Paris par la société des transports pétroliers par pipeline (TRAPIL) qui empêche toute construction et toute plantation le long de la canalisation.

La présence du fleuve génère des risques naturels d'inondation par débordement de la Seine et par remontée de nappe, la partie des Vœux situés à l'est de la voie ferrée est ainsi concernée par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation. L'imperméabilisation des sols est aujourd'hui très faible, le site n'étant pas urbanisé.

Objectifs :

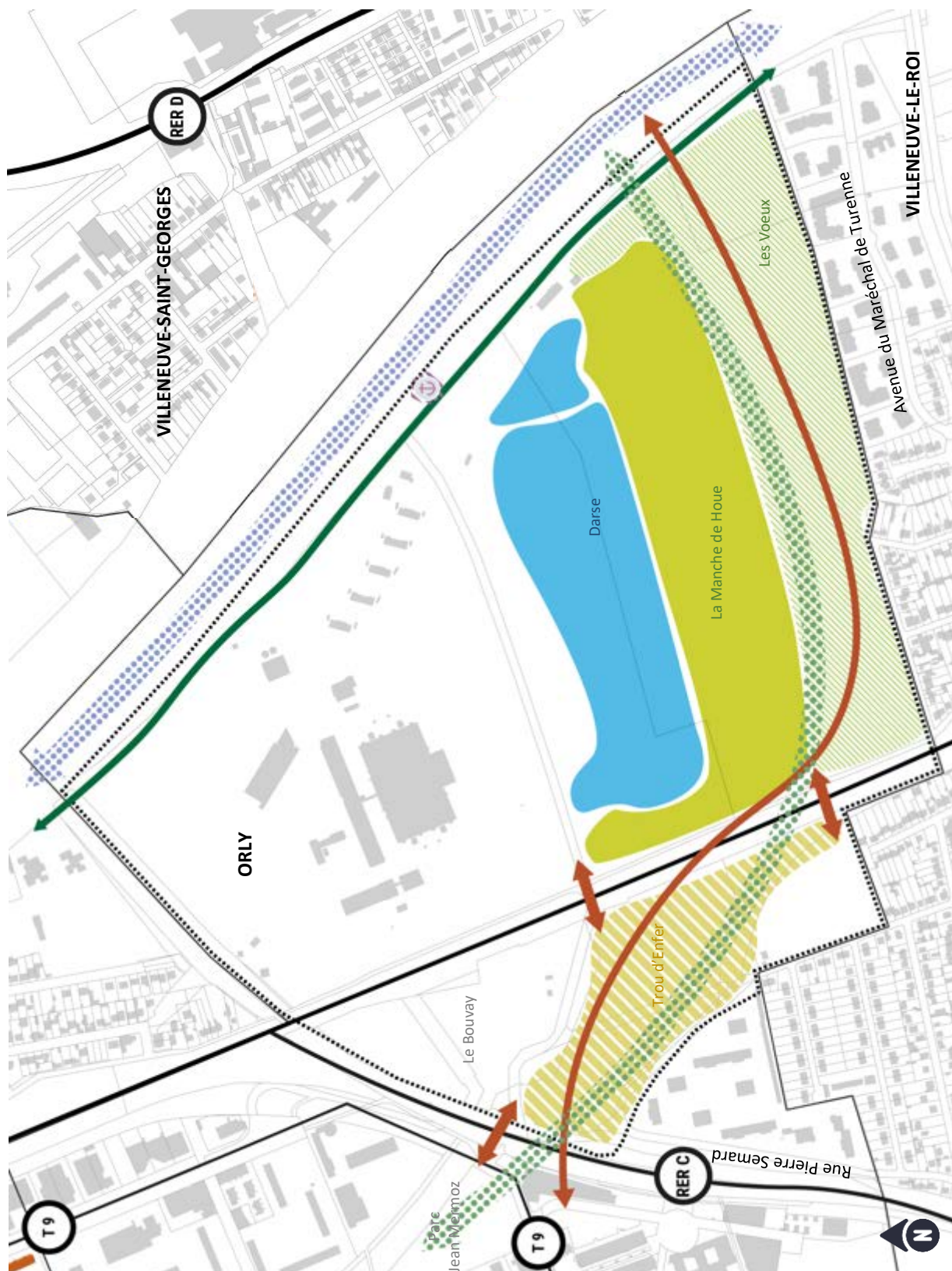
- Aménager les Vœux et reconnaître les bords de Seine comme site à dominante naturelle dédié à la détente, aux loisirs et à la biodiversité
- Créer une ferme urbaine
- Assurer la jonction de la trame verte et bleue entre la Seine, ses berges, les Vœux, et le reste des parcs des quartiers Est (Les Saules, Jean Mermoz)

Parti d'aménagement :

Les orientations d'aménagement pour les Vœux et le Trou d'Enfer consistent à :

- Désenclaver le site en le reliant au reste de la commune, par la gare des Saules (RER C et tramway T9) et à la place Gaston Viens, et en réalisant un franchissement de la Seine vers la gare de Villeneuve-Triage (RER D)
- Réaménager la voie verte le long du fleuve pour qu'elle puisse accueillir le réseau VIF ligne 7 sans impacter la biodiversité de l'espace naturels sensible (largeur réduite pour préserver les habitats) et sans impacter la quiétude et le caractère apaisé du site pour les piétons.
- Valoriser le paysage et l'environnement par l'aménagement d'accès facilité à la Seine, par la création d'un grand parc écologique et le développement d'activités de loisirs et pédagogiques en lien avec la nature et la Seine dans la partie sud des Vœux
- Faire des Vœux un site écologique charnière à la croisée de la trame verte et bleue régionale le long de la Seine et de la grande trame verte et bleue d'Orly qui va du fleuve jusqu'au plateau à travers les parcs orlysiens et les cœurs d'ilots pavillonnaires
- Préserver la darse, élément fondamental de la trame bleue d'Orly, et du Manche de Houe, deux secteurs à la biodiversité riche qu'il convient de protéger
- Être résilient face au risque d'inondation en imaginant des solutions de desserte du secteur en cas de crue et en permettant la libre circulation des eaux
- Maintenir l'usine des eaux de Paris et ne pas interdire d'éventuels développements sur ses emprises déjà artificialisées

Cartographie de l'OAP :



Légende :

Trame verte et bleue / Risques et nuisances


Grande trame verte d'Orly, de la Seine au plateau



Création d'un espace vert écologique et récréatif



Aménagement d'une ferme urbaine au Trou d'Enfer au sein d'un parc actif



Préservation de la biodiversité du Manche de Houe



Préservation de la biodiversité de la darse



Préservation des berges/biodiversité de la Seine

Fond de plan (tracés indicatifs) :


Périmètre de l'OAP



Bâti



Limite parcellaire



Limite EPT



Limites communales



Ligne RER C



Ligne Tramway T9



Ligne RER D


Mobilités / Espaces publics


Liaison entre Les Saules (RER C et T9) et Villeneuve-Triage (RER D) par un franchissement des voies ferrées et de la Seine



Désenclavement des Vœux et du Trou d'Enfer



Mise en valeur du chemin de halage et mise en œuvre de la ligne 7 du Réseau VIF


Économie et commerces


Développement du port d'Orly et de son quai à usage partagé par HAROPA PORT